

Conseil d'administration de Nantes Université du 12 avril 2024

Compte rendu par les élu-es de la liste « Ensemble... » : nous mentionnons uniquement les points qui nous semblent les plus importants. Nos interventions et remarques sont en italique. Pour plus de précisions : contactez-nous.

(la numérotation est celle de l'ordre du jour)

1. Informations générales

La présidente informe le CA d'une modification à venir des modalités de décomptes de jours de grève des enseignants (E) et enseignants-chercheurs (EC). Jusqu'ici, l'établissement appliquait une déduction d'un trentième du salaire et opérait une déduction du service annuel d'un forfait (1,09 HTD pour les EC, le double pour les E). De façon identique au calcul forfaitaire pour les congés maladie ordinaires.

Le directeur général des services adjoint (DGA) précise que cette méthode « ne conduit pas à une double peine », car il n'était pas demandé aux E-EC de rattraper leurs heures. Cependant, « une analyse conjointe » des services « conduit à confirmer que l'impact des jours de grève doit se faire sur la base du service prévisionnel ». Et ce, dès à présent.

Ensemble intervient pour indiquer qu'un recours auprès du tribunal administratif a été déposé par l'intersyndicale en ce sens. Quand les informations données aujourd'hui se seront concrétisées, ce recours n'aura plus lieu d'être. Nous regrettons néanmoins d'avoir dû aller jusqu'au TA, alors que nous avons fait de nombreuses démarches en ce sens depuis plusieurs mois, y compris par un recours gracieux.

Un autre recours gracieux a été déposé sur les congés maladie ordinaires, pour lequel nous contestons également le calcul forfaitaire.

Le DGA répond que la réflexion est en cours pour les congés maladie, mais que le problème est plus compliqué. D'abord parce que les tableaux prévisionnels de service varient selon les composantes. Et parce que le calcul sur la base du tableau prévisionnel est simple pour des arrêts courts, mais plus difficile pour des arrêts longs.

2. Désignation de la personnalité extérieure représentante du monde socio-économique (élection)

Une candidature a été reçue, à la suite de la démission d'un élu entrant au comité d'orientation stratégique. Il s'agit de Sébastien LEROY, responsable de l'innovation collaborative à DAHER, entreprise impliquée dans les économies d'énergie et de matière pour la transition écologique. Membre d'un projet « Ouverture ».

C'est un ancien étudiant de l'Université de Nantes, impliqué dans la formation et le lien avec l'industrie.

Il est également président de la JVMA, « usine-école » dont NU est partenaire.

Question d'Ensemble : cette personne est-elle mandatée par son entreprise ? Elle semble finalement très proche de NU, est-ce vraiment une personnalité extérieure ?

Réponse : il s'agit d'une candidature individuelle (et non de son entreprise) ; son métier n'est pas lié à NU mais à DAHER.

Vote : 1 abstention, 1 contre, le reste en pour.

4. Partenariat Nantes Université – UNESCO : présentation de la chaire coordonnée par Edwige CHIROUTER «Pratique de la philosophie avec les enfants : une base éducative pour le dialogue interculturel et la transformation»

Cette présentation est faite par Edwige Chirouter, professeure de philosophie à l'Inspé sur le site du Mans. La chaire est en conformité totale avec les valeurs de l'université. Il s'agit d'une action collective.

Inaugurée en 2016 et reconduite en 2020, la chaire sera prolongée dans l'avenir. Il s'agit d'une chaire unique au monde pour les enfants (4 ans/18 ans), mais aussi dans les lycées professionnels et les prisons (quartiers des mineurs).

L'équipe est composée d'E. Chirouter et de doctorants. La chaire était parrainée par Michel Serres puis actuellement par Hartmut Rosa (sociologue et philosophe). Elle comprend des partenariats dans le monde entier, dont beaucoup en Afrique de l'Ouest.

Elle porte sur trois champs :

- recherche : journée mondiale de la philosophie pour l'Unesco
- formation : création d'un DU, d'un master et d'un programme Erasmus
- valorisation auprès des familles : ressources pour le monde associatif

Elle porte des enjeux politiques et humanistes. Elle met en place des ateliers de discussions entre les enfants, animés par l'enseignant en partant d'une grande question philosophique. E. Chirouter présente l'importance du face-à-face, permettant l'acceptation de désaccords, de vulnérabilité par rapport à ces questions, le développement d'argumentation raisonnée (on ne peut pas dire n'importe quoi).

Cela est lié aux valeurs de l'UNESCO. La philosophie est pratiquée par peu d'enfants ; en France, elle n'est enseignée qu'au lycée général et technologique (et à l'université).

La démocratisation de la philosophie est importante pour le développement de la démocratie.

Un point financier sur le fonctionnement de la chaire est fait par Caroline Raphaelli. Les dépenses concernent l'organisation de colloques, universités d'été, séminaires internationaux, la formation, la valorisation, la rémunération d'un personnel support.

L'Unesco ne finance pas les chaires. Les fonds viennent de NU et de dons via la fondation.

5. Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens

Le CA examine les Contrats (CPOM) de tous les pôles et de l'Inspé. À noter que ces CPOM ont été validés par les conseils de pôles et de l'INSPE.

Ensemble s'interroge sur la comparaison de la ventilation des dépenses avec la moyenne des autres établissements pluridisciplinaires. Nous avons deux points de plus que la moyenne pour les fonctions supports au détriment de la formation. Comment cela se fait-il ? Nous préférierions une répartition en faveur des dépenses de formation.

Réponse : cette différence est peu élevée, des collègues demandent au contraire plus de fonctions support...

Nous soulignons que les chercheurs et doctorants sont encore fondus dans les effectifs d'EC, la recherche est ainsi invisible. Il faudrait plus de place à la recherche dans ces CPOM.

Réponse : le budget des CPOM ne comprend pas celui des laboratoires de recherche. Cela ne fait pas partie du périmètre des pôles.

Le VP recherche précise que l'établissement fournit les moyens de la recherche et des laboratoires.

Des réunions ont été faites avec les directeurs d'unités pour un travail conjoint. Il existe un lien entre les deux, le CPOM ne comprend pas ce qui relève de la politique d'établissement, car cela ferait redondance.

La communication auprès des personnels et étudiants est importante, il faudrait pouvoir les vulgariser.

Le pôle santé a prévu de faire un document plus synthétique à diffuser. Le pôle humanités prévoit une réunion de tous les étudiants élus et des associations avec le directeur de pôle. L'Inspé diffusera les informations après le vote du CA.

Ensemble demande le détail des votes des conseils de pôle et d'institut.

Réponse sur les votes : l'Inspé a validé le sien à l'unanimité ; pas de réponse pour les conseils de pôle (le détail des votes est déposé sur Prodoc en cours de séance).

Ensemble relève que le document pour l'Inspé fait une équivalence entre innovation, numérique et hybridation. Or, le numérique ne porte pas en soi une innovation, au sens où cela n'est pas toujours nouveau et ne comporte pas toujours une amélioration.

Réponse : cette partie a été développée pour les 5 sites, qui ne sont pas tous dotés de la même façon. Projet d'ouverture de salles nouvelles sur chaque site.

Ensemble souligne également, pour le CPOM de l'Inspé, que c'est bien d'avoir un inventaire avant réfection totale... Nous nous inquiétons de la position ambiguë et peu rassurante de la ministre de l'ESR, mardi soir, devant les organisations syndicales : « Il n'y a pas de fermeture d'Inspé ni de transfert des personnels : ça reste sur la table, à travailler. "Pour l'instant" les INSPE sont encore là »...

Réponse : le CPOM de l'Inspé a été travaillé en décembre dernier, dans un contexte différent.

VOTE sur l'ensemble des CPOM (4 pôles et Inspé) : 2 abstentions, le reste en pour.

6. Projet de la Nouvelle Faculté de Santé :

a. Dénomination du projet relatif à la construction du volet formation en santé du quartier Hospitalo-Universitaire sur l'île de Nantes (pour approbation)

b. Avenants aux 3 conventions relatives à la construction du volet formation en santé du quartier Hospitalo-Universitaire sur l'île de Nantes (pour approbation)

i. Avenant 1 à la convention de propriété

ii. Avenant 1 à la convention-cadre de financement

iii. Avenant 1 à la convention de participation financière de Nantes Université

La région a fait un « sondage » auprès des usagers sur le nom du futur campus. La proposition qui en sort est de dénommer ce campus « **Campus Santé Franceline Ribard** ». Celle-ci a été la première étudiante de santé de Nantes et la deuxième femme médecin diplômée de France.

Vote sur le nom du campus : Pour à l'unanimité moins une abstention.

Sur la construction :

Ensemble : même si ce n'est pas directement le sujet. Nous regrettons que ce projet ne propose pas de BU de proximité. Les étudiants en santé sont les plus demandeurs de BU et de documentation. Cela obligera aussi les BU à réfléchir à de nouveaux services assez difficiles à mettre en place.

La participation de NU ne change pas. Évolution du projet : ce n'est pas un dérapage du programme. On passe de 55 000 m² à 36 000 m².

On ne peut pas sérieusement descendre en dessous. Cela demande donc une réorganisation des financements. L'état prévoit un financement complémentaire (50 % vs Région/métropole).

Nous sommes en avant-projet sommaire avec les architectes.

- Démarrage des travaux : mi 2026.
- Ouverture : en 2031

La présidente remercie les financeurs qui travaillent sur le dossier. Des discussions sont en cours sur des espaces mixtes pour les activités documentaires en lien avec l'actuelle BU.

Un élu étudiant exprime ses réserves sur la restauration dans le projet. La capacité de restauration est toujours une question, à cause de la précarité étudiante et des emplois du temps.

436 repas pour 5 900 étudiants. 7 ou 8 % des étudiants seulement même si le RU Ricordeau ne fermera pas.

Réponse : c'est une question d'actualité, pour améliorer la vie de campus. C'est un site urbain. Nous travaillons sur une offre diversifiée : RU, cafétérias, etc.

Sur la pratique sportive : discussion pour ajouter un parc urbain, pour prévoir l'usage d'un gymnase proche.

Ensemble : la réponse sur les RU n'est pas satisfaisante. Les étudiants ont besoin des RU, notamment des repas à 1 €.

Les élu-es NUD interviennent pour indiquer que le CHU avance, il faut que le quartier ne soit pas en retard, car les collègues devront se déplacer entre les bâtiments.

On veut entrer un pied de 42 dans une chaussure de 39. L'hôpital Nord ne va pas fermer...

Les élus étudiants demandent quel est le devenir des locaux actuels. Réponse : l'actuelle faculté de santé appartient à Nantes métropole. On va libérer le site (sauf l'IRS1, qui n'a pas de place).

La présidence n'a aucune idée des projets de la métropole.

1 000 places sont proposées en plus pour les étudiants. Les élus étudiants demandent ce qu'il en est du nombre d'EC. Réponse : il n'y aura pas plus d'EC, alors que l'UFR de médecine est la moins dotée.

Un élu étudiant en Santé souligne le manque de services universitaires, trop de flou. Il ne va pas voter, car les services universitaires ne suivent pas. Les autres moyens de restauration sont palliatifs. Bien manger est important pour la santé.

Réponse : la CVEC travaille sur le sujet. Besoin de lieux de vie, de lieux assis.

VOTE : 28 OUI avec 4 abstentions (étudiants).

7. Schéma directeur numérique responsable 2024-2028

Ce point est présenté par le VP numérique.

À l'université : 70 % de l'empreinte carbone est liée à l'équipement informatique. 70 % des étudiants sont plus de 6h par jour sur internet.

Nous devons être exemplaires sur les responsabilités numériques. Il faut repenser nos usages.

Les équipements :

- 1,3 postes informatiques/BIATSS
- 2,7 postes/EC
- durée de vie des postes : 11,5 ans
- 25 salles techniques climatisées, mais pas assez optimisées/sécurité et dépense.
- Recyclage du matériel : 36,8 tonnes. 100 % de postes de téléphonie fixes sont reconditionnés.

2 811 t éq. CO2 : empreinte carbone initiale

trajectoire sobre : fermer des salles serveurs pour amélioration.

Le Pass numérique permet une solidarité avec les étudiants précaires

Le VP numérique alerte sur les risques de cybersécurité croissants. La résilience du SI doit être améliorée (par exemple, il y a 16 annuaires différents).

Gestion responsable des données : inflexion d'augmentation du stockage

Ensemble : Nous regrettons que les outils libres ne soient pas assez mis en avant et utilisés par exemple pour la bureautique. C'est aussi un facteur de non-changement de matériel.

Il faut aussi réfléchir à nos pratiques : les photos ou vidéos sont-elles toujours nécessaires ou simplement une décoration ? Un écran pour travailler, évidemment, un écran pour faire de la communication, vraiment ?

Attention à reclassement : jeter ou donner ? Le réemploi vers les personnels doit être étudié.

Réponse : NU est un établissement « libre » et il faut développer le « dites-nous une seule fois » pour éviter de saisir les mêmes choses plusieurs fois.

Sur l'axe de l'impératif social » : une de ses dimensions fait écho/est complémentaire avec la mission de formation de l'université. Nous soulignons le problème qui se pose quand l'usage du numérique en formation conduit à ce que les étudiants ne soient pas réunis, et en particulier quand ils ne sont pas réunis physiquement. Les apprentissages se font dans la confrontation à la diversité des points de vue, des façons de comprendre et d'apprendre, des représentations initiales diverses. Cette confrontation est parfois possible à distance, mais de façon limitée, notamment car elle sépare les corps qui sont engagés dans les processus d'apprentissage.

Quel sens est donné dans le schéma à l'usage du terme de communs ? Est-ce le concept de communs au sens économique qui est mobilisé ? Dans quelles dimensions ? Comment s'articule le fait que le numérique repose principalement sur des biens matériels privés, ce qui peut paraître contradictoire avec le concept de communs. L'usage de l'expression « numérique en communs » au pluriel est un peu ambigu, l'allusion n'est pas transparente, en l'état ça pourrait être pris pour une coquille.

Réponse : les ressources éducatives libres sont des communs, certains objets sont aussi en commun.

Vote : approbation à l'unanimité.

8. Création de l'association EUniWell E. V

Présentation par la VP international.

Objectif : créer une structure juridique pour gagner en efficacité, en visibilité, faire des alliances et ainsi créer des diplômes communs. Pour certains partenariats ou AAP, il faut une structure juridique, une personne morale. Association de droit allemand.

Vote : 6 abstentions (Ensemble), 1 opposition, 25 pour.

9. Cadrage des heures complémentaires pour les enseignants et enseignants-chercheurs

Présentation par le VP formations.

Beaucoup d'universités ont fait ce cadrage. Certaines UFR se plaignent d'iniquité dans la répartition des heures entre enseignants. La présidence a mis en place un GT de réflexion réunissant 27 collègues ; un consensus s'est dégagé sur des règles communes à poser.

Les objectifs :

- conditions de travail et de santé à protéger
- équilibre enseignement/recherche
- qualité des enseignements, mise en cause si trop d'heures complémentaires (HC)
- Répartition équitable entre collègues

évolution 2013/22 : apprentissage : +821 %

Les heures de doublement de service sont à 60 % à l'IUT.

Pas de réserve des directeurs de composantes sur ce cadrage, mais les maximums sont vus comme trop élevés : Mais aller plus bas entraînerait des problèmes de mise en œuvre.

Vote du CSA OUI sauf 1 abstention

Question des MCF débutants :

Ils sont déchargés et ne peuvent pas faire HC. 48 h de décharge par NU pour intégration dans le poste.
Mais 17 nouveaux entrés en 22/23 qui en année 2 ont 99 HC en moyenne...

Ensemble : Tout à fait d'accord sur les objectifs de permettre aux enseignants-chercheurs de consacrer plus de temps à la recherche et d'améliorer les conditions de vie, difficile de comprendre l'objectif d'équilibrer la répartition des HC.

Combien d'heures ne vont-elles plus être faites ?

À l'IUT, le souci est d'assurer les programmes nationaux des maquettes des formations. Le problème vient du sous-encadrement chronique (taux d'encadrement à l'IUT de Nantes de 55 %). L'application des règles proposées va générer environ 4 000 h de face-à-face et à peu près autant hors face-à-face en souffrance. Quelles solutions pour assurer ces heures sans dégrader les formations ?

- *Des vacataires ? il y en a déjà beaucoup et c'est très contraignant,*
- *Des contractuels CDD ? Ils changent régulièrement, il faut les former, les suivre, gérer pour eux les matériels/machines. Possible si les prélèvements sur ressources propres ne cessent d'augmenter (passage récent de 15 % à 25 % et prévision de 35 %).*
- *Des CDI ? Que se passe-t-il si les ressources de l'apprentissage diminuent fortement ?*

Réponse : mise en place sur deux ans. L'alerte forte dans certaines composantes en cas d'application dès la rentrée 2024 a été entendue. L'objectif est de mettre en place une trajectoire.

Ensemble : Ces HC comprennent-elles des responsabilités administratives qui devraient être prises en charge par BIATSS ? Faut-il y penser pour la révision des effectifs ? et en prévoyant des postes statutaires (pour les mêmes remarques faites sur les encadrements des contractuels)

Le principe est parfaitement souhaitable et légitime. Les objectifs annoncés sont partagés. Le problème est le contexte : sous-encadrement dans l'université, forte crainte sur la baisse ou la dégradation de l'offre de formation, faiblesse des rémunérations de certains collègues E et EC. Comment maintenir la qualité et la quantité de l'offre avec cette nouvelle contrainte, si on ne recrute pas d'E et EC titulaires ?

L'annonce de cette mesure a soulevé beaucoup d'inquiétude, voire de colère chez certains collègues, en particulier en IUT. Les IUT ont été très ébranlés par la réforme du BUT. Les collègues vivent cette mesure comme un coup supplémentaire qui leur est porté. Il y a sans doute nécessité à ce que l'équipe de direction aille rencontrer les personnels notamment E et EC des IUT pour comprendre leur situation et leurs difficultés.

En particulier, sur les heures de suivi d'alternant : les collègues en IUT soulignent le fait qu'il s'agit d'un travail pédagogique, qui ne peut pas être confié à des personnels non enseignants.

Une dimension très importante : la limitation des heures faites en dehors de l'établissement, en particulier dans les établissements privés. Certaines formations privées, y compris quand elles font concurrence à nos formations, tiennent grâce aux enseignants de l'université, ce qui pose réellement problème.

ex-UCO et formation en Sc Educ.

réponse d'Arnaud Guével : l'application va se faire sur 2 ans

Un nouveau GT est mis en place pour travailler sur 2 axes :

- questionner environnement sur apprentissage et revoir l'organisation de l'encadrement.
- IUT : entre 2 IUT avec même offre, si on regarde les h d'enseignement/étudiants. 42 h vs 33 h par étudiants.

On parle de prévisionnel pour ne pas subir et simplement faire un constat en fin d'année.

Notre modèle d'apprentissage est au détriment de l'autre formation.

En ce qui concerne le travail dans les établissements privés, le directeur de composante peut limiter les heures dans le privé

Vote : 4 abstentions (Ensemble), 1 opposition (Ensemble), 27 pour.

10. Baromètre social 2023

Ce point est présenté, mais il sera discuté à un prochain CA.

Le moral des personnels en progression favorable : 81 % sont bien dans l'environnement, mais la charge de travail est excessive pour 75 %.

1/3 déplore une mauvaise gestion travail/vie perso

11. Dossier d'expertise pour la «Réhabilitation énergétique du Théâtre Universitaire»

Émerge à CPER culture, pour la 1^{re} fois

Les travaux prévus finiront en décembre 2026

VOTE favorable à l'unanimité

Questions diverses

Motion sur les coupes budgétaires :

« Par un décret en date du 22 février 2024, le gouvernement a décidé une annulation des crédits des ministères à hauteur de 10 milliards d'euros, dont près d'un milliard pour les programmes relatifs à l'enseignement supérieur et la recherche.

Cette décision apparait totalement en désaccord avec les propres mots du Président de la République en décembre 2023 qui avait appelé, dans son discours sur l'avenir de la recherche, l'importance de soutenir la recherche française et son rôle majeur pour l'avenir de la France.

Le Conseil d'administration de Nantes Université regrette profondément cette décision et s'inquiète des conséquences sur ses missions, ses objectifs et son fonctionnement. Depuis de nombreuses années, Nantes Université ne dispose pas des moyens humains et financiers suffisants pour assurer correctement toutes ses missions. L'établissement ne pourra donc supporter des coupes budgétaires sans d'importantes conséquences sur ses projets, les conditions de travail des personnels et de formation des étudiants.

Considérant l'enseignement supérieur et la recherche publique comme un investissement majeur au regard des défis sociétaux à relever, le Conseil d'administration de Nantes Université appelle le gouvernement à assurer un financement pérenne et suffisant des Universités Conseil d'administration. »

VOTE favorable à l'unanimité

Motion sur la réforme des INSPE qui exprime des inquiétudes communes.

« Le Conseil d'administration de Nantes Université exprime ses réserves quant à l'actuel projet de réforme des concours de recrutement d'enseignants du primaire et du secondaire. Alors que la maîtrise des savoirs, associée au savoir-faire pédagogique, est une condition requise pour exercer la profession d'enseignant, tous les éléments de la réforme annoncée font craindre un évidement des contenus, une marginalisation du rôle joué par les universités, et in fine une baisse de la qualité de la formation des enseignants. Son application dans les délais annoncés, c'est-à-dire dans la précipitation, n'est guère envisageable pour des personnels déjà sous tension, et elle menace d'accroître une instabilité qui depuis plus d'une décennie nuit grandement à l'attractivité de la profession enseignante. Une concertation avec tous les acteurs du monde éducatif, y compris les universités et leurs composantes INSPE, devrait être un préalable nécessaire à toute nouvelle réforme. »

La motion est co-portée par les élu-es Ensemble et NUD. Elle fait suite à une motion votée par les personnels de l'Inspé au sein de Nantes université.

Ensemble : les inquiétudes sont confirmées par les déclarations des ministères (MEN et MESRI). Les annonces aggravent les inquiétudes : rémunération de 900 € en M1 alors que 1400 € avaient été annoncés. Un autre point est très grave : le MEN annonce que les maquettes seront nationales, imposées par le MEN. C'est inacceptable, surtout que ce sont des « bonnes recettes » qui seraient enseignées, tout l'inverse de ce dont le système éducatif a besoin. Dans la formation, les

formateurs et formatrices seraient « choisis » pour 3 ans. Cela est contraire à nos statuts et, par ailleurs, cela contredit le temps long nécessaire pour devenir formateur (formateur est un métier qui s'apprend aussi).

NUD souligne que la motion est portée par les 2 listes. Il s'agit d'une réforme des licences, par un ministère extérieur au nôtre.

Les étudiants ne sont pas tous intéressés par cette entrée précoce dans le métier. Le MEN veut résoudre la crise du métier. Or, les vraies causes sont les salaires, mutations, crise de l'autorité, crise de formation continue, bureaucratisation du métier, instabilité du système...

Nous sommes contre la réforme. La licence est un tout. On ne peut pas faire en même temps la L3 et la préparation du concours.

Ce n'est pas une bonne solution, cela va aboutir à une hausse du taux de démission. Vouloir revenir à des « écoles normales » est une mauvaise idée. Alors que les carrières s'annoncent plus longues, vouloir « boucher les trous » n'est pas raisonnable.

Un élu étudiant souligne qu'à la sortie du baccalauréat, les étudiants ne savent pas toujours où ils veulent aller. C'est trop tôt pour certains jeunes. Par ailleurs, certains Capes concernent les disciplines différentes à l'université, qui ne sont pas enseignées ensemble dès la L1 (par exemple histoire-géographie).

VOTE : approbation à l'unanimité